Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260402-CM2604_01-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DAL('H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-sept mars, par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, Mme Arlette GEFFROY, M. Patrick CLEMENT, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, Mme Sandrine LE FEUR, M. Ewen ROGER, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY.

Etaient absents : M. Régis MERAL (pouvoir à Alain KIFFER), Mme Anne-Claire DELMAS (pouvoir à Corinne ANDREO), Mme Angélique QUIVOURON, Mme Viviane LE BIHAN (pouvoir à Yvon POULIQUEN).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26 Quorum : 14

Céline DARBOUX a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DES MAIRES DELEGUES, CODE CM2604_01

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2123-12-2, précisant que le Maire délégué est élu à bulletins secrets par le Conseil Municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions fixées à l'article L. 2122-7 du CGCT ;

Considérant que l'élection de Maires délégués s'inscrit dans la poursuite de la démarche de la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016, il est proposé d'élire deux Maires délégués, représentant les communes déléguées de Saint-Thégonnec et de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec,

M. le Maire ayant proposé à M. Mathias MER et à M. Patrick CLEMENT de remplir la fonction d'assesseurs pour les opérations de vote et ceux-ci l'ayant accepté,

Après en avoir délibéré suite à un vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
Nombre de bulletins nuls ou assimilés :	1
Nombre de VOIX POUR	25

DECIDE, avec 25 voix POUR et 1 vote NUL, d'élire deux Maires délégués.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 2 avril 2026,

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Céline DARBOUX, secrétaire de séance

2 place de la Mairie • 29410 SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER • Téléphone 02 98 79 61 06 / 02 98 78 07 87
2 plasenn an Ti-kêr • 29410 SANT-TEGONEG LOGEGINER • Pellgomz 02 98 79 61 06 / 02 98 78 07 87
Mail/Postel : mairie@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh • Site/Lec'hienn : www.saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh • Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner